



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

VILLE DE THONON-LES-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 3
Pouvoir(s) : 1
Votants : 8

Réunion du mercredi 22 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mai, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 14/05/2024, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Étaient présents :

Monsieur Christophe ARMINJON, Madame Nicole JAILLET, Madame Véronique VULLIEZ, Madame Anne Marie DEVILLE, Madame Mireille DUNOYER, Madame Nicole GERARD, Madame Eléonore PIERRON

Étaient absents :

Madame Catherine PERRIN, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Madame Brigitte RAMBAUT

Pouvoir(s) :

pouvoir de Monsieur Jean DORCIER à Madame Nicole JAILLET

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, Directrice du C.C.A.S.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL240522_15

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : Analyse des besoins sociaux rapport de présentation

Vu le décret du 21 juin 2016 codifié dans le code de l'action sociale et des familles par l'article R123-1, prévoyant la réalisation par les centres communaux d'action sociale d'une analyse des besoins sociaux (ABS) ;

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L.123-5.

Considérant que les centres communaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort ;

Considérant sa réalisation par la Société Compas, et la restitution du rapport final aux Administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Thonon lors d'une réunion au Salon du Lac de l'Hôtel de Ville de Thonon-les-Bains le 10 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :
Décide à l'unanimité

- D'ACTER la présentation de l'analyse des besoins sociaux.

Secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Président du CCAS
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé